



COMMUNE  
DE  
1407 Bioley-Magnoux

## Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, nous informons la population que les tombes à la ligne suivantes du cimetière seront désaffectées à **partir du 1<sup>er</sup> février 2024**.

- **Tombes de corps à la ligne** : de la tombe portant le N° 84 à la tombe N° 107  
**Année d'inhumation 1953 à 1965 (1<sup>er</sup> corps)**



Les familles qui désirent reprendre les monuments et les entourages ou tout autre garniture sont priées d'en faire la demande par écrit à l'Administration Communale de Bioley-Magnoux, Chemin du Réservoir 9, 1407 Bioley-Magnoux, Tél. : 024 433 16 62 E-mail : [bioley-magnoux@bluewin.ch](mailto:bioley-magnoux@bluewin.ch) - d'ici au **1<sup>er</sup> janvier 2024**. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Les plaques, monuments et entourages non retirés d'ici au **1<sup>er</sup> février 2024** seront détruits, conformément à l'article 71 (RDSPF) concernant les inhumations et les incinérations.

**La Municipalité**